Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_87-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice :27
présents :25
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-deux mai
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

RENATURATION DES COURS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Clarisse,M. BARON Christophe,Mme BAUDU Nolwenn,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme CAILLET Angélique,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier,M. JOLY Pierre-Alexandre,M. LEBRUN Jean-Lou,M.LE FOL Yoann,M. LE LIEVRE Jérôme,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien,M. PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme ROBIC Catherine,Mme SCHOTT Virginie,M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien, Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Mme MORAND Anna donne procuration à M.MARY Jean-François
Mme RENOU-COLMONT Dominique donne procuration à Mme Marie-Hélène MAUVOISIN

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Clarisse

Rapport de Monsieur Yoann LE FOL, Maire-Adjoint, en charge des affaires scolaires, culture et médiathèque

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-10, L. 2121-14, L. 2121-15, L. 2121-17, L. 2121-29, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Vu le décret n° 2022-1572 du 16 décembre 2022 relatif au Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds Vert » ;

Vu la circulaire du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires relative aux modalités de mise en œuvre du Fonds Vert ;

Vu l'estimation prévisionnelle des travaux d'un montant de 136 060,00 € HT (163 272,00 € TTC) établie dans le cadre du projet de renaturation des cours de l'école publique d'Allaire ;

Vu le projet de renaturation des cours de l'école publique d'Allaire portant sur la cour élémentaire et la cour maternelle ;

Monsieur Yoann LE FOL expose que dans le cadre de sa politique de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie des élèves, la commune d'Allaire a engagé un projet de renaturation des cours de son école publique. Ce projet s'inscrit dans les objectifs de désimperméabilisation des sols, de lutte contre les îlots de chaleur urbains et de reconnexion des enfants à la nature.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_87-DE

Le projet concerne la cour élémentaire et la cour maternelle et comprend notamment les aménagements suivants :
• **Pour la cour élémentaire** : création d'espaces sportifs (mini terrain de foot/hand, panier de basket, traversée d'escalade), d'un espace « aventure et imaginaire » avec parcours d'obstacles et plantations d'arbres, d'un îlot de fraîcheur avec tables de convivialité et plantations, d'une classe extérieure avec mini-gradins, d'un espace potager pédagogique, d'un espace calme et lecture, et d'un circuit de billes ;
• **Pour la cour maternelle** : aménagement d'un espace mobilité avec circuit draisienne/trottinettes, d'un espace « aventure et imaginaire » avec parcours d'équilibre, cabane, bacs à sable et murs sensoriels, et d'un espace calme et expression graphique avec sols amortisseurs en copeaux.
L'ensemble de ces aménagements vise à désimperméabiliser les sols, à apporter de la fraîcheur par le végétal, à diversifier les usages et à favoriser le développement de la biodiversité au sein des espaces scolaires.

Le coût prévisionnel total du projet est estimé à **136 060,00 € HT (163 272,00 € TTC).**

La commune entend solliciter une subvention au titre du Fonds Vert, mesure « **Renaturation des villes et des villages** » ou mesure équivalente applicable aux équipements publics, pour contribuer au financement de ce projet.
Le Plan de financement est le suivant :

Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
		DETR- ETAT	13 500.00 €
		Fonds de concours 2025	9 500.00 €
		Fonds Vert (30%)	40 818.00 €
Végétalisation et aménagement de la cour	136 060.00 €	Autofinancement (53%)	72 242.00 €
TOTAL HT	**136 060.00 €**	**TOTAL HT**	**136 060.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de renaturation des cours de l'école publique d'Allaire, tel que présenté, pour un montant prévisionnel estimé à 136 060,00 € HT (163 272,00 € TTC).**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès des services de l'État une demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) pour le financement des travaux de renaturation des cours de l'école publique d'Allaire.**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_87-DE

- **D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention et, le cas échéant, à la conclusion de la convention d'attribution de subvention afférente.**
- **De s’engager à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, dans les conditions fixées par le plan de financement définitif de l'opération.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Clarisse ALLARD

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d’ALLAIRE

